

Règlement Intérieur d'Istanbul Accueil ***Mai 2009***

1. OBJET

Istanbul Accueil est une association enregistrée en FRANCE, régie conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, apolitique, s'adressant à tous les francophones, entièrement animée par des bénévoles. Si elle permet aux nouveaux venus à Istanbul de faciliter leur installation et leur adaptation, elle propose aux résidents des possibilités d'activité et d'information.

Son siège social est :

Istanbul Accueil
Aux bons soins du Consulat de France
Istanbul Fransa Baskonsoleslugu,
Istiklal Caddesi N° 8
Taksim - Istanbul – TURQUIE

2. FONCTIONNEMENT

L'équipe de coordination d'Istanbul Accueil est composée des 3 membres élus (conformément aux statuts) complétée par les membres cooptés.

Elle organise des réunions régulières pour régler les questions de fonctionnement, travailler sur des projets spéciaux et préparer le bulletin d'information « L'Echo du Bosphore »..

Composition de l'équipe de coordination :

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire, la nouvelle équipe est élue à la majorité des membres présents. Conformément aux statuts, les mandats sont renouvelables deux fois.

Membres élus qui forment le bureau :

- Président(e) (de nationalité obligatoirement française)
- Secrétaire Générale
- Trésorier(e)

Membres cooptés : selon les besoins de l'organisation annuelle, des postes peuvent être dédoublés (adjoints) ou regroupés ou créés :

- Responsable du fichier des membres et de l'annuaire.
- Responsable de « L'Echo du Bosphore »
- Responsable du site Internet
- Responsable de l'évènementiel
- Responsable de "Clés pour Istanbul"
- Responsable des visites
- Coordinatrice du caritatif
- Coordinatrice des activités
- Coordinatrice des correspondantes des quartiers
- Coordinatrice « sponsoring »

L'ensemble des membres de l'équipe de coordination peut participer aux discussions. En cas de vote, les décisions seront prises à la majorité simple des présents. En cas d'égalité les membres élus prendront la décision à la majorité. Chaque responsable ou coordinatrice rend compte de ses actions à l'équipe de coordination.

Communication

L'information des membres est assurée par le site internet, le bulletin « L'Echo du Bosphore » et les mails envoyés par le secrétariat.

Les correspondantes de quartier

Elles accueillent les nouveaux venus dans leur quartier et facilitent les rencontres avec les autres membres du quartier. Elles mettent à disposition des membres chaque « Echo du Bosphore » lors d'un café distribution par quartier, dans un lieu de leur choix. Après la rentrée, elles reçoivent les adhésions et les transmettent au bureau. La participation à un café distribution implique que l'on soit membre.

Les animateurs (-trices) d'activité

Ils/Elles sont bénévoles et s'engagent pour l'année à animer et coordonner une activité. Ils/Elles sont obligatoirement membres d'Istanbul Accueil.

Ils/Elles communiquent à la coordinatrice leur programme pour insertion dans « L'Echo du Bosphore » et sur le site internet.

Une seule règle : bénévolat avec participation aux frais.

Les activités dont l'animateur (trice) retire une rémunération ne peuvent figurer dans ce cadre.

La participation à des activités d'Istanbul Accueil ne peut se faire qu'en tant que membre.

Les « Clés pour Istanbul »

Tous les 2 ans, une équipe de bénévoles se constitue afin d'assurer la mise à jour d'un guide d'informations pratiques ("Clés pour Istanbul") destiné à la communauté francophone et dont l'impression est financée par des sponsors. Cette équipe choisit, en lien avec la coordinatrice du caritatif, une ou deux associations caritatives, auxquelles sont reversés les dons perçus en échange du guide.

Le Caritatif

L'équipe caritative propose des actions à but caritatif. L'information relative à ces actions est transmise aux membres de l'association. La coordinatrice du caritatif recueille les projets et aide à les mettre en œuvre.

Les visites

Le/la responsable des visites organise un programme de visites destinées aux membres de l'association ou leurs visiteurs occasionnels dans la limite des places disponibles. La participation demandée pour les visites sert à défrayer le guide professionnel ou remercier un intervenant (artiste, etc...)

Les petites annonces

Elles sont gratuites, réservées aux membres d'Istanbul Accueil. Elles ne doivent pas revêtir un caractère exclusivement commercial. Elles sont diffusées sur le site internet après acceptation du responsable du site.

3. TRESORERIE

Recettes

Les adhésions

Istanbul Accueil est une association. A ce titre, l'adhésion s'accompagne d'une contribution modeste. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par l'équipe de coordination qui pourra décider également d'accorder un tarif préférentiel à certains membres relevant de situation particulière (ex : personnes en grande difficulté, membres de la Passerelle).

En cas de demande d'envoi postal de « L'Echo du Bosphore », le montant de l'adhésion sera majoré d'une somme forfaitaire pour les frais d'envoi.

Les sponsors

- Les annonces publicitaires dans « L'Echo du Bosphore »:

Il est donné priorité aux annonceurs dont l'activité présente un intérêt direct pour les membres ou ayant un lien direct avec la communauté francophone. Le prix des annonces est fixé chaque année selon le coût réel de l'impression de « l'Echo du Bosphore » et de l'annuaire. Les annonces publicitaires n'ont qu'une seule utilité : couvrir les dépenses d'imprimerie.

- Il peut être fait appel à des sponsors pour aider à organiser des événements particuliers.

Dépenses

L'argent des adhésions sert à couvrir les frais de fonctionnement : envois postaux divers, papeterie, photocopies, petit matériel informatique, journée de rentrée d'Istanbul Accueil, ou toute autre activité visant à rassembler les membres ainsi que la cotisation annuelle à la FIAFE (Fédération Internationale des Accueils Français et francophones à l'Etranger).

En fin d'année d'exercice (fin juin) une réserve de fonds est conservée en prévision du financement de la journée de rentrée de septembre.

4. ANNUAIRE

La liste des membres est strictement confidentielle. Elle ne peut être ni vendue, ni transmise à des fins commerciales. Néanmoins, un annuaire des membres d'Istanbul Accueil est distribué chaque année. Il ne comportera aucune adresse postale et l'inscription y est soumise à l'approbation de chaque membre.

5. RESPONSABILITE

Istanbul Accueil ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si d'éventuels incidents survenaient lors de visites, sorties ou autres activités.

1 copie de ce document est déposée au Consulat de FRANCE à Istanbul.

1 copie de ce document est déposée auprès de la FIAFE à Paris.

Ce Règlement Intérieur peut être mis à jour par l'équipe de coordination en fonction des besoins.

Toute nouvelle version doit être déposée au Consulat de FRANCE à Istanbul et adressée à la FIAFE à Paris.

Fait à Istanbul, le 25 mai 2009

Véronique LEBIEDINSKY
Présidente 2008-2009

Céline DEMESY
Secrétaire Générale 2008-2009

Monique VALLAT
Trésorière 2008-2009